

Dossier technique des sports – Jeux autochtones de l'Amérique du Nord de 2002  
**Crosse au champ**

**DATE :**

La compétition de crosse au champ des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord de 2002 aura provisoirement lieu du 29 juillet au 4 août 2002.

**LIEU DE LA COMPÉTITION :**

La compétition de crosse au champ des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord de 2002 aura lieu à la Technical Vocational School.

**CATÉGORIES :**

La compétition de crosse au champ des JAAN comprendra des équipes masculines bantam, midget, juvénile, junior et senior (22 ans et plus) ainsi qu'une équipe féminine midget (15 ans et 16 ans).

**DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION :**

**Voir le Manuel technique visant l'ensemble des sports.**

**OFFICIELS :**

Tous les officiels seront nommés par la Société hôte et approuvés par la Manitoba Lacrosse Association. Les officiels doivent au moins détenir un certificat provincial de niveau 2.

**PARTICIPANTS :**

Chaque province, territoire et État peut inscrire jusqu'à vingt-trois (23) joueurs par catégorie d'âge (bantam, midget, juvénile, junior et senior).

**RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX :**

La compétition de crosse au champ des JAAN se déroulera selon la version la plus récente des règlements de la International Field Lacrosse Federation.

**TERRAIN DE JEU/ÉQUIPEMENT :**

Le terrain de crosse au champ est un rectangle de 110,58 m (110 verges) de long sur 54,86 m (60 verges) de large.

Les joueurs doivent apporter leur propre équipement, conformément aux règlements de la International Lacrosse Federation concernant les épreuves masculines, notamment un bâton de crosse, des gants protecteurs (crosse ou hockey), un casque muni d'un protecteur facial et d'une jugulaire et des bottes ou chaussures appropriées (seuls les crampons non métalliques sont admis). Les accessoires facultatifs suivants peuvent s'ajouter à l'équipement : des épaulières, des coudières, des protecteurs d'avant-bras, des protecteurs de côtes et un support athlétique.

## **Crosse au champ**

### **RÈGLES DE LA COMPÉTITION :**

Une partie complète de crosse au champ aux JAAN comprendra quatre (4) périodes de vingt (20) minutes chacune. La durée des arrêts de jeu qui ont lieu durant une période s'ajoutera à la durée de cette période.

Durant les 3 dernières minutes de la quatrième période, et durant les périodes supplémentaires, le chronomètre du jeu et le chronomètre des punitions seront arrêtés lorsque la balle est hors-jeu et repartis à la reprise du jeu. Cette règle s'appliquera à tous les arrêts de jeu, notamment lorsqu'un but sera marqué.

Les équipes changent de côté à la fin de chaque période. Les première et deuxième périodes seront entrecoupées d'un arrêt de jeu de deux (2) minutes, les deuxième et troisième périodes seront entrecoupées d'un arrêt de jeu de dix (10) minutes et les troisième et quatrième périodes d'un arrêt de trois (3) minutes.

En cas d'égalité à la fin des quatre périodes réglementaires, on jouera deux (2) périodes supplémentaires selon les règles suivantes :

- 1) il y aura un arrêt de jeu de cinq (5) minutes entre la quatrième période réglementaire et la première période supplémentaire au cours duquel les équipes changeront de côté;
- 2) les deux périodes supplémentaires, comme les périodes réglementaires, commenceront par une mise au jeu, selon les dispositions du règlement 34.1;
- 3) les périodes supplémentaires consisteront en quatre (4) minutes à temps arrêté et elles seront entrecoupées d'un arrêt de jeu de deux (2) minutes;
- 4) les équipes changeront de côté entre les périodes supplémentaires.

Si la partie est toujours à égalité après les deux périodes supplémentaires, on procédera à une prolongation à but unique.

Échauffement : un terrain muni de buts sera à la disposition des équipes pour l'échauffement. Les équipes pourront se rendre sur le terrain de jeu une heure avant le début de la partie.